

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

*Seconde réunion.*

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement s'est réuni une seconde fois dans le bureau du président du Sénat, mardi matin, le 28 juin, à 10 A M.

Le rapport des sous-comité des règlements est lu et adopté.

Le rapport du comité d'audition est lu et adopté.

Copie de ces rapports est annexée aux présentes.

Le comité s'ajourne alors.

JOHN J. ROSS.

Bureau du Président du Sénat,  
Ottawa, 28 juin 1892.

Le sous-comité chargé d'examiner les règlements concernant l'usage des livres de la Bibliothèque par les membres du parlement pendant la session, a l'honneur de faire rapport comme suit:—

Le sous-comité est d'avis que les livres suivants, savoir :—

1. Débats du parlement impérial.
2. Rapports sur les lois.
3. Revues légales.
4. Débats du Canada et des colonies.
5. Les papiers parlementaires de la Grande-Bretagne.
6. Les Statuts du Canada et des provinces.
7. Ouvrages sur la pratique et le gouvernement parlementaire.
8. Compilations statistiques.

9. Les papiers du Congrès des Etats-Unis et autres ouvrages similaires qui sont constamment en usage parmi les députés ne devraient pas être emportés de la Bibliothèque sauf pour usage pendant un débat et durant une séance de l'une ou l'autre Chambre; et qu'il soit enjoint aux bibliothécaires de s'assurer de la rentrée de ces livres à la fin de la séance de la Chambre.

Votre comité est d'opinion que les règles générales, actuellement en vigueur, concernant l'usage de la Bibliothèque par les députés sont suffisamment explicites, sauf l'exception faite ci-dessus.

Toutefois votre comité considère qu'il est opportun que l'attention des députés soit attirée sur ces règlements et qu'ils devraient exercer leurs privilèges en tenant compte des intérêts de la Bibliothèque et des besoins de leurs collègues en ce qui concerne le nombre de livres pris en une fois et la durée pendant laquelle ils les gardent.

G. W. ALLAN,  
*Président.*

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1892 de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la Bibliothèque pour l'année dernière, présente le rapport suivant :

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces justificatives qui lui ont été soumis par le comptable intérimaire et numérotés 1946 à 2316 (inclusivement), ainsi que les pièces justificatives des lettres de change expédiées aux agents de Londres, Angleterre, et portant les lettres A, B, C et D de 1891-92 respectivement et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent pour l'information du Parlement un relevé du compte courant de la Bibliothèque à partir du jour de la dernière audition (1er juillet 1891) à venir au 1er juin 1892, aussi un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets) pendant la même période.

A. R. McCLELAN,  
J. SCRIVER.